

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - AVIS DE PUBLICITE PREALABLE

VILLAGE DE NOËL 2018

Textes de référence :

- Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques
- Article L2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques

Depuis le 1^{er} juillet 2017, les collectivités doivent s'assurer que tous les candidats potentiels à l'octroi d'une autorisation permettant l'exercice d'une activité économique sur le Domaine Public, sont traités par elle avec toutes les garanties d'impartialité et de transparence.

La mise en œuvre d'une publicité préalable est de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

Manifestation concernée : VILLAGE DE NOËL 2018

La Ville de Louhans-Châteaurenaud souhaite reconduire un temps fort à l'occasion des festivités de Noël pour développer l'attractivité du territoire et soutenir l'activité économique en organisant un Village de Noël, place de la Libération du 8 décembre 2018 au 6 janvier 2019.

1°) Nature des emplacements :

Sur la partie sud ouest de la place de la Libération

- un emplacement pour un manège (ex : toboggan ou autres manèges ludiques et innovants) ciblant plus particulièrement le public de +13 ans, d'une superficie maximum de 300m² sur la thématique des fêtes de fin d'année
- un emplacement de 10 à 15m² réservé à la vente de churros
- un emplacement de 12m² maximum réservé à la vente de marrons chauds et jus de pomme chaud
- un emplacement de 10m² maximum réservé à la vente de bonbons

2°) Nature de l'autorisation délivrée

L'autorisation d'occupation du Domaine Public (AOT) est temporaire précaire et révocable, conformément aux articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Elle ne sera régie, dans aucune de ses dispositions, par le statut des baux commerciaux, ni par une quelconque réglementation susceptible de conférer à l'occupant un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement de son titre d'occupation.

Elle ne sera pas constitutive de droits réels et ne relève pas de la commande publique, et ne rentre donc pas dans le régime des marchés publics.

3°) Durée

L'autorisation d'occupation du Domaine Public (AOT) sera délivrée à chacun des candidats retenus, pour la durée du village de Noël soit du samedi 8 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019.

4°) Conditions de la mise à disposition

La Redevance d'Occupation du Domaine Public s'élève à 90€ hebdomadaire conformément à la délibération du conseil municipal du 8 mars 2018.

Le Village de Noël se déroulant sur 4 semaines, du 8/12/18 au 06/01/19, chaque candidat retenu devra acquitter une redevance de 360€ correspondant à la durée totale de l'occupation.

5 °) Candidature

Les candidats intéressés devront adresser leur candidature en Mairie de LOUHANS - 1, rue des Bordes – 71500 LOUHANS Cedex 01 - Service Droits de Place

Au plus tard le 30 octobre 2018 à 12h00.

La candidature devra comporter :

- description du métier ou des produits vendus
- Superficie
- certificat de conformité du métier,
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile et Professionnelle en cours de validité à la date de la manifestation
- un extrait d'inscription au Registre du Commerce du métier de **moins de 3 mois**.

6°) Choix des candidats

La Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD fera son choix au regard de la qualité des installations et de l'animation proposés par les candidats.

Les candidats retenus devront conclure avec la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD une convention d'occupation du domaine public. La Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD se réserve le droit de ne finalement choisir aucun candidat.

La Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD informera de son choix par mail ou courrier simple l'ensemble des candidats, qu'ils soient retenus ou non.

L'installation des stands ou des manèges ainsi que le branchement électrique se feront en accord avec les Services Techniques de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD.

7°) Contact

Mairie de LOUHANS - 1, rue des Bordes – 71500 LOUHANS Cedex 01 - Tel : 03 85 76 75 10

Service Droits de place : 07 82 83 52 07

Email : jy.myat@louhans-chateaufrenaud.fr